

---

## Contrat d'assurance-vie exonéré ?

Posté par Bresson - 09-07-2007 à 22:59

---

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat d'assurance-vie en novembre 1991, sur lequel j'ai effectué jusqu'à ce jour des versements réguliers. Je souhaitais savoir si le montant de mon contrat serait totalement exonéré de droits de succession ?  
Merci de votre réponse.

Cordialement

E. Bresson

=====